

# **Règlement Raid ESSEC EY 2026**

## **Les participants**

### **Equipes**

- 1) Chaque équipe, mixte ou non, est composée de deux personnes majeures. Seuls les majeurs (nés avant le 10/04/2008 peuvent participer au Raid ESSEC EY sous réserve de la complétion de la licence expérience.
- 2) Les membres de l'équipe doivent toujours courir groupés, c'est-à-dire à vue et à voix. En cas de manquement à cette règle, l'équipe sera lourdement pénalisée selon le barème des pénalités fixé à la fin du règlement.
- 3) Les équipes doivent défendre leurs chances honnêtement. Toute entente contraire à l'esprit sportif sera sanctionnée.
- 4) Toute équipe ayant subi l'abandon de l'un de ses membres peut continuer la course si ce dernier est pris en charge par l'organisation de l'épreuve. Le concurrent restant doit toutefois se regrouper avec une autre équipe. Son équipe est déclarée hors classement (mais pas celle qu'il rejoint).
- 5) Il est formellement interdit à tout participant de courir l'épreuve seul après l'abandon de son coéquipier.
- 6) Les concurrents doivent porter leur dossard de manière visible en permanence, faute de quoi l'équipe sera pénalisée.

### **Comportement**

- 7) Les participants s'engagent à être présents pendant toutes les phases de l'événement : briefing de sécurité, cérémonies d'ouverture et de clôture, remise des prix, contrôles médicaux et pointages au début et en fin de chaque épreuve, pause observée au checkpoint du midi, sous peine de disqualification.
- 8) L'épreuve se déroule dans une ambiance de fair-play et de respect mutuel de tous les participants.
- 9) Tout participant peut être exclu de la course par la commission de course suite à un comportement dangereux ou à un non-respect du règlement.
- 10) Les participants sont responsables du matériel fourni par l'organisation. En cas de non-retour ou d'endommagement des kayaks, des VTT, des casques, des puces électroniques, ou de tout autre équipement fourni par l'organisation au concurrent, du non-respect du matériel ou autres dégradations, le remboursement des frais des dits dégâts matériels et/ou la rétention de la caution seront laissés à la libre appréciation des organisateurs et du prestataire fournisseur.
- 11) Les participants doivent obligatoirement assister aux différents briefings concernant la sécurité et les épreuves. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes qui y seront données.
- 12) L'organisation décline toute responsabilité en ce qui concerne l'endommagement éventuel des équipements personnels utilisés par les concurrents sur le parcours du Raid ESSEC EY.
- 13) Les concurrents s'engagent à respecter la propreté et l'état des lieux mis à leur disposition pendant toute la durée de l'événement. Toute dégradation occasionnée sera à leurs frais.

- 14) Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement tout au long de l'épreuve. Toute dégradation comme le dépôt d'ordures sur les lieux de l'épreuve sera sanctionnée.
- 15) Les décisions de la commission de course sont irrévocables et par leur inscription au Raid ESSEC EY, les concurrents s'engagent de fait à s'y conformer.
- 16) Les concurrents s'engagent à respecter le présent règlement.

#### **Image**

17) Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'association « Raid ESSEC » de toutes les images prises (photos, vidéos) pendant toute la durée de l'événement à des fins de promotion et de mise en valeur des raids multisports.

18) Par leur inscription au Raid ESSEC EY, les concurrents acceptent de fait la cession de leur image à titre gracieux à l'association Raid ESSEC.

#### **Mesures sanitaires**

19) Les concurrents s'engagent à respecter le protocole sanitaire prévu lors de l'événement.

20) L'association Raid ESSEC adaptera l'organisation de sa course aux mesures sanitaires décidées par le gouvernement ; les participants ne respectant pas ces mesures se verront refuser la participation au Raid Essec EY 2026.

#### **La course**

##### **Départ et arrivée**

1) Sauf mention contraire, à chaque épreuve correspond une barrière horaire, c'est-à-dire un temps limite par épreuve à ne pas dépasser, au-delà duquel l'équipe sera mise hors course quel que soit le motif (accident ou blessure par exemple). Sauf autorisation de la commission de course, l'équipe ne peut pas prendre le départ pour les autres épreuves de la journée.

2) Les deux membres de l'équipe doivent se présenter sur la ligne de départ à l'appel de l'organisation, puis se soumettre au contrôle des équipes organisé par la commission de course. Toute équipe incomplète ou absente au moment de cette procédure sera pénalisée.

3) Toute équipe incomplète ou absente au moment du départ pour une épreuve sera mise hors course. Sauf autorisation de la commission de course, l'équipe ne pourra pas prendre le départ pour les épreuves restantes de la journée.

4) Après le franchissement de la ligne d'arrivée, les concurrents doivent se présenter au pointage effectué par l'un des membres de l'organisation. L'état du matériel fourni y sera vérifié et conditionnera la capacité à classer les équipes.

#### **Accidents**

5) Le concurrent certifie lors de son inscription avoir contracté au préalable une assurance de responsabilité civile couvrant tous les risques liés à la pratique des épreuves de raidmultisport en compétition, c'est-à-dire la course à pied nature (trail), le VTT, le canoë, tir à l'arc, biathlon, etc. L'association Raid ESSEC, organisatrice de l'événement, ne peut être tenue pour responsable en cas de manquement à cette obligation.

6) En cas d'accident avec immobilisation, l'équipe doit contacter avec son téléphone portable le responsable de l'équipe médicale ou le responsable sécurité de l'organisation

7) En aucun cas le blessé ne doit être laissé seul.

8) Toute équipe a le devoir de porter assistance à une équipe en difficulté, notamment en prévenant l'organisation de la nature et du lieu de l'accident. Tout manquement à cette règle sera lourdement sanctionné.

### **L'itinéraire**

9) Les participants ont l'obligation de suivre les itinéraires balisés ou indiqués par l'organisation sous peine de sanction voire d'exclusion.

10) Dans le cas des parcours libres, pour lesquels les concurrents se déplacent en orientation en choisissant leur itinéraire, l'organisation se réserve le droit de contrôler ou d'interdire l'utilisation de certains axes, lieux ou routes. Dans ce cas, le passage par les points de contrôle de l'organisation est obligatoire.

11) L'itinéraire peut être modifié et/ou supprimé à tout moment et sans préavis par l'organisation. Les concurrents sont tenus de suivre la modification d'itinéraire qui leur sera signalée par l'organisation.

12) L'itinéraire peut longer des champs et des propriétés privées. Il est strictement interdit de les traverser sous peine de sanctions.

13) Il est absolument interdit de déplacer, dissimuler, retirer ou détruire les éléments de balisage placés par l'organisation sous peine d'exclusion immédiate de l'événement.

### **Sécurité**

14) Toute équipe rattrapée doit se laisser dépasser. Toute tentative de gêne lors de manœuvres de dépassement sera immédiatement sanctionnée.

15) Certaines portions seront identifiées comme « Single Tracks » et balisées en conséquence. Sur ces portions, le protocole de dépassement des concurrents handisportifs est spécifique :

a. Le concurrent arrivant sur un handisportif et son guide devra se signaler verbalement au guide, qui sera identifié comme tel grâce à un dossard spécifique.

b. Le concurrent devra attendre l'accord du guide, qui est autorisé à ne pas donner son accord dans le cas où lui et/ou son coéquipier handisportif jugent le terrain non-adapté à un dépassement. Néanmoins, guides et handisportifs veilleront à respecter un état d'esprit fair-play et à faciliter le dépassement lorsque celui-ci n'engendre pas de danger manifeste.

c. Une fois autorisé à dépasser, le concurrent pourra effectuer sa manœuvre, en prenant toutes les précautions nécessaires à un dépassement sans encombre (allure modérée, écart raisonnable entre dépassé et dépassant...).

d. Tout concurrent contrevenant à ce protocole pourra être dénoncé par le guide au premier staffeur rencontré. La parole des guides faisant foi, ces derniers s'engagent sur l'honneur à ne dénoncer de concurrents qu'en cas de dépassement contrevenant réellement au protocole ci-dessus. Le guide est libre de ne pas dénoncer de concurrent dans le cas où il estime que la manœuvre de dépassement subite, même si elle ne respecte pas le protocole établi ci-dessus, ne met pas en danger son binôme.

16) Le Raid ESSEC EY se déroulant en milieu « ouvert », les concurrents sont susceptibles d'emprunter

des voies ouvertes à la circulation ; bien qu'encadrés et sécurisés par l'équipe du Raid ESSEC EY, ils n'ont pas priorité a priori sur la circulation.

17) Lors de l'utilisation de portions routières (notamment sur les épreuves de VTT), les concurrents sont tenus de respecter scrupuleusement le Code de la Route : les infractions commises relèvent de la responsabilité de l'équipe.

18) Toute consigne de sécurité donnée par un membre de l'organisation doit être immédiatement appliquée. Toute équipe ne respectant pas ces consignes sera disqualifiée.

19) L'équipe médicale présente sur le Raid ESSEC EY 2026 se réserve le droit de contrôler à tout moment l'état de santé des participants. Ceux-ci doivent se soumettre obligatoirement à ces examens. Le temps du contrôle sera décompté de l'épreuve finale.

20) La commission de course se réserve le droit d'arrêter temporairement ou définitivement tout participant ou toute équipe inapte à poursuivre l'épreuve en cours. Cette décision sera prise sur avis de l'équipe médicale.

21) Le Raid ESSEC EY 2026, en partenariat avec finisher, mettra en place un prototype de suivi GPS pour les concurrents. Cette plateforme doit notamment permettre de notifier tout incident ou accident rencontré par un participant au cours des épreuves grâce à une mise en relation avec l'organisateur et un système de géolocalisation.

### **Classements**

22) Le classement se fait par l'addition des temps réalisés par l'équipe à chaque épreuve majorée des éventuelles pénalités ou minorée des éventuelles bonifications. Ces temps seront ensuite coefficientés en fonction des épreuves et convertis par un système de points. Est déclarée gagnante l'équipe qui a obtenu le plus de points.

23) Il existe un classement général et plusieurs sous-classements.

24) Pour être retenues dans le classement final, les équipes doivent franchir la ligne d'arrivée groupées, et ne pas avoir été déclarées exclues ou hors classement par la commission de course.

### **Règles spécifiques aux épreuves**

#### **VTT**

1) Le port du casque rigide est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Le non-respect de cette règle sera pénalisé par l'exclusion du concurrent et la disqualification de l'équipe.

2) Le port des gants de vélo est conseillé. L'organisation n'en fournira pas aux concurrents.

3) Toute modification sur le vélo fourni par l'organisation (remplacement des pédales d'origine, changement des freins, de la selle, etc....) est interdite sauf après accord de la commission de course et du prestataire fournisseur du matériel. Le non-respect de cette règle sera pénalisé par l'exclusion du concurrent et la disqualification de l'équipe.

4) Tout système de traction ou d'encordage entre deux vélos est strictement interdit. Le non-respect de cette règle sera pénalisé par l'exclusion du concurrent et la disqualification de l'équipe.

5) Il est strictement interdit de monter à deux sur un VTT, faute de quoi l'équipe serait immédiatement disqualifiée.

6) L'abandon d'un VTT (même si ce dernier est détérioré et non fonctionnel) à un endroit non prévu à cet effet sera lourdement sanctionné par la commission de course. Toute casse, détérioration ou

abandon du VTT ou de quelque autre matériel prêté par l'organisateur pourra entraîner un prélèvement de tout ou partie de la caution donnée par le participant au début de l'événement.

## **Kayak**

- 1) Le port du gilet de sauvetage est obligatoire durant l'intégralité de l'épreuve. Le non-respect de cette règle sera pénalisé par l'exclusion du concurrent et la disqualification de l'équipe.
- 2) Toute modification sur le kayak fourni par l'organisation est interdite sauf après accord de la commission de course et du prestataire fournisseur du matériel. Le non-respect de cette règle sera pénalisé par l'exclusion du concurrent et la disqualification de l'équipe.
- 3) L'abandon d'un kayak (même si ce dernier est détérioré et non fonctionnel) à un endroit non prévu à cet effet sera lourdement sanctionné par la commission de course. Toute casse, détérioration ou abandon du kayak ou de quelque autre matériel prêté par l'organisateur pourra entraîner un prélèvement de tout ou partie de la caution donnée par le participant au début de l'événement.

## **Course d'orientation**

- 7) La course d'orientation est une épreuve en terrain varié et en temps limité qui consiste à retrouver des balises à l'aide d'une carte fournie par l'organisation.
- 8) L'organisation précisera avant le départ la procédure permettant de justifier les balises trouvées.
- 9) Les balises trouvées par les participants lors de la course d'orientation leur permettront d'obtenir un gain de temps.
- 10) Toute équipe dépassant le temps imparti se verra attribuer ce temps imparti majoré d'une pénalité définie par la commission de course avant le départ.
- 11) Les concurrents d'une même équipe ne doivent pas se séparer pendant l'épreuve sous peine de sanction.

## **Actifun**

Un actifun éventuel sera peut-être défini. Le règlement relatif à celui-ci vous sera communiqué ultérieurement, et les équipes inscrites au Raid Essec EY s'engagent à le respecter ainsi que toutes consignes des organisateurs relatives à celui-ci.

## **Matériel**

### **Matériel fourni par l'organisation**

- 1) VTT
- 2) Casques rigides de VTT
- 3) Matériel spécifique à l'actifun
- 4) Dossards
- 5) Cartes d'orientation

6) Kayak et gilet de sauvetage

**Matériel obligatoire**

7) Chaussures de trail

8) Gourdes (sac à dos avec poche à eau recommandé)

9) Couverture de survie

10) Un sifflet par participant en cas d'accident ou de perte. L'usage abusif du sifflet sera sanctionné.

11) Équipement contre la pluie

12) Lunettes de soleil

13) Téléphone portable chargé à n'utiliser qu'en cas de besoin, batterie portable (il n'y aura pas de zone de chargement prévue sur le Raid) et une pochette étanche pour le protéger de la pluie.

14) Un duvet, un tapis de sol et des couverts (pour les concurrents participants sur deux jours uniquement, qui dormiront dans un gymnase réservé par l'association de la nuit du samedi au dimanche)

L'oubli du sifflet, de la couverture de survie et des réserves d'eau entraînera la disqualification de l'équipe concernée. Les organisateurs se réservent donc le droit de refuser le droit au départ des dits participants – sans possibilité de remboursement des droits d'inscription – en cas de non-respect manifeste du règlement du Raid ESSEC EY 2026.

**Matériel fortement conseillé**

14) Un coupe-vent imperméable et respirant

15) Un short cycliste pour le VTT

16) Une petite trousse de secours

17) Une paire de gants pour le VTT

18) Kit de réparation pour VTT

**Matériel interdit sous peine d'exclusion de l'équipe**

19) Tout moyen de positionnement GPS

20) Les moyens de transports autres que ceux fournis par l'organisation

21) Les armes (toute catégorie)

22) Les produits dopants et autres substances interdites (sauf ordonnance) visant à améliorer les performances des concurrents

23) Les stupéfiants et autres produits illicites.

24) Les produits dopants et autres substances interdites (sauf ordonnance) visant à améliorer les performances des concurrents. Un contrôle antidopage peut être réalisé à tout moment de l'événement par les autorités compétentes. L'organisation n'est pas prévenue d'un tel test. Seule la responsabilité individuelle de chaque participant peut être mise en cause en cas de contrôle positif.

Le cas échéant, l'équipe est mise hors classement.

### **Dommages matériels**

24) Si un participant constate une défection du matériel fourni par l'organisation, une réclamation doit être portée immédiatement auprès de la commission de course.

25) Les concurrents sont responsables du matériel fourni par l'organisation lors du déroulement des épreuves. En cas de casse lors d'une épreuve, aucune aide extérieure ne peut leur être apportée de la part de la commission organisatrice et de l'équipe du Raid ESSEC EY.

26) Les concurrents sont responsables de leurs actes durant la course. Ils doivent rembourser toutes les dégradations des biens publics ou privés qu'ils ont occasionnées après constat par un représentant de l'autorité publique.

### **Modalités d'inscription**

#### **Inscriptions**

1) Les inscriptions se font via Finisher. Les renseignements et les documents téléchargeables se trouvent sur le site [www.raidessec.com](http://www.raidessec.com) et sur Finisher. L'inscription est définitive lors de la réception du dossier complet d'inscription d'équipe.

2) Chaque concurrent doit avoir souscrit une assurance de responsabilité civile. L'inscription au Raid suppose un engagement de la part du concurrent d'avoir souscrit une telle assurance.

3) L'organisation oblige les participants du Raid à souscrire à une assurance accident individuelle, qui couvrira les éventuelles blessures survenues sur le parcours. Le concurrent s'engage en ce sens.

4) L'inscription se fait par ordre de réception des paiements par carte bancaire sur la plateforme Finisher.

#### **Pièces du dossier d'inscription**

##### **5) Une licence expérience souscrite auprès de la FFTRI**

6) Le règlement de l'inscription par l'intermédiaire de la plateforme Finisher.

7) Un chèque de caution de **200€ par binôme** est à apporter le jour de l'épreuve.

8) Un certificat de scolarité de l'année universitaire en cours est à renseigner sur la plateforme pour les étudiants désirant disposer de la grille du tarif étudiant.

9) Le protocole sanitaire par l'intermédiaire de la plateforme Finisher.

#### **Désistement**

10) En cas de désistement d'équipe, les droits d'inscription seront remboursés selon la politique de remboursement suivante:

- Les concurrents se désistant avant le 01 février pourront bénéficier d'un remboursement à hauteur de 100% des frais d'inscription (excepté les frais de la plateforme d'inscription)
- Les concurrents se désistant avant le 15 février pourront bénéficier d'un remboursement à hauteur de 50% des frais d'inscription (excepté les frais de la plateforme d'inscription)
- Les concurrents se désistant après le 15 février ne pourront pas bénéficier de remboursement de leurs frais d'inscription

Une équipe peut toutefois céder ses dossards à une autre équipe, sous condition d'en informer l'organisateur et que celui-ci ait validé le changement. L'équipe nouvellement formée pourra alors participer au Raid ESSEC EY sous réserve d'avoir fourni tous les informations et documents nécessaires à la validation de leur dossier.

12) En cas de désistement d'un seul membre, l'équipe peut accueillir un nouveau membre, qui devra renvoyer tous les documents individuels pour que l'équipe soit inscrite. L'équipe est ainsi placée en tête de la liste d'attente le temps de la réception des documents. Aucune modification des équipes et des participants ne peut se faire sans en informer Raid Essec et sans que ce changement soit validé. Si une telle démarche n'a pas été faite et qu'il n'y a pas eu validation de la part de Raid Essec, l'équipe ne pourra pas participer.

#### **Tarifs**

13) La grille de tarif est la suivante:

Tarif étudiant - Samedi	49,00€
Tarif normal - Samedi	59,00€
Tarif étudiant - Dimanche	49,00€
Tarif normal - Dimanche	59,00€
Week-end - Tarif étudiant	85,00€
Week-end - Tarif normal	95,00€

#### **Annulation, intempéries**

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

#### **Pénalités**

Un tableau définitif des pénalités vous sera communiqué quelques jours avant l'événement.